



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 320 DU 13 DECEMBRE 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021SHL01 – RÉNOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À BON-ENCONTRE – LOT 4 : ESPACES VERTS

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation concernant la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bon-Encontre.

Cette consultation est divisée en quatre lots :

- 1 : Démolitions – VRD
- 2 : Bâtiments
- 3 : Charpentes – Couvertures – Façades
- 4 : **Espaces verts (objet de la présente décision d'attribution)**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le lot n°4 est un marché ordinaire conclu à prix forfaitaire.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle : entretien et arrosage pour une durée de 2 ans.

Le délai d'exécution des travaux (tous lots confondus) est de 7 mois (hors période de préparation et de confortement et d'entretien).

A la date limite de réception des offres fixée le 22/09/2021 à 12h00, 3 plis ont été réceptionnés pour le lot n°4.

Le 13/12/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir, pour le lot n°4, l'offre avec PSE de la société IDVERDE, domiciliée 2486 avenue de Bordeaux, 47300 Bias – SIRET : 339 609 661 01517, pour un montant de 43 281,18 € HT.

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 13/12/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHÉ 2021SHL01 RELATIF A LA « RENOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A BON-ENCOTRE » LOT N°4 « ESPACES VERTS » AVEC LA SOCIETE IDVERDE, DOMICILIEE 2486 AVENUE DE BORDEAUX, 47300 BIAS – SIRET : 339 609 661 01517, POUR UN MONTANT DE 43 281,18 € HT SOIT 51 937,42 € TTC.

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET SUIVANTES, AU BUDGET 01 – INVESTISSEMENT.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 14/12/2021

Télétransmission le 14/12/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

